

DÉPARTEMENT DU TARN
ARRONDISSEMENT DE
CASTRES



Parc Georges Spénale
81 370 SAINT-SULPICE-LA-POINTE
Tél : 05.63.40.22.00
Email : mairie@ville-saint-sulpice-81.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 juin 2024

Délibération n° DL-240627-059

Objet :

**Budget annexe Assainissement
Affectation des résultats 2023**

Envoyé en préfecture le 10/07/2024

Reçu en préfecture le 10/07/2024

Publié le 11/07/2024

ID : 081-218102713-20240627-DL240627059-BF

Date de la convocation :
21 juin 2024

Conseillers en exercice : 29
Présents : 21
Procurations : 5

**Votants : 26
Pour : 26**

Vote à l'unanimité

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept juin, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de Saint-Sulpice-la-Pointe, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Raphaël BERNARDIN, Maire.

Présents : M. Raphaël BERNARDIN, Maire – Mme Hanane MAALLEM, M. Laurent SAADI, Mmes Nathalie MARCHAND et Laurence BLANC, MM. Stéphane BERGONNIER et Bernard CAPUS, Adjointes – Mmes Bernadette MARC, Andrée GINOUX et Mme Marie-Claude DRABEK, M. Jean-Pierre CABARET, Mme Laurence SÉNÉGAS, MM. Nicolas BÉLY et Benoît ALBAGNAC, Mme Emmanuelle CARBONNE, M. Cédric PALLUEL, Mmes Muriel PHILIPPE, Bekhta BOUZID, Nadia OULD AMER, Isabelle MANTEAU et M. Stéphane FILLION.

Excusés : MM. Maxime COUPEY (procuration à Mme Muriel PHILIPPE), Alain OURLIAC (procuration à Mme Laurence BLANC), Christian JOUVE (procuration à Mme Emmanuelle CARBONNE), Jean-Philippe FÉLIGETTI (procuration à Mme Nathalie MARCHAND), Julien LASSALLE (procuration à Mme Isabelle MANTEAU).

Absents : MM. Maxime LACOSTE et Sébastien BROS. Mme Valérie BEAUD

Secrétaire de séance : Mme Emmanuelle CARBONNE.

À la demande de M. le Maire, M. Jérémie COMBES, Responsable du service Finances, Achats et Conseil stratégique, informe l'Assemblée que le compte administratif de l'exercice 2023 du service public de gestion de l'assainissement collectif de la Commune fait apparaître les résultats suivants :

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE	
EXERCICE 2024	
Résultat de l'exercice 2023	217 120,81 €
R002 De l'exercice 2022	46 030,71 €
Résultat à affecter	263 151,52 €
SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	
Solde d'exécution 2023	90 143,96 €
R001 Excédent reporté 2022	456 854,40 €
Excédent d'investissement 2023	546 998,36 €
Solde des Reste à Réaliser en recettes	11 649,14 €
Excédent de financement de la section d'investissement	558 647,50 €
PROPOSITION AFFECTATION DU RESULTAT	
Affectation en recette d'investissement Article 1068	200 000,00 €
Report en R002 en section de fonctionnement	63 151,52 €

Il est proposé l'affectation de résultat suivante :

- L'excédent d'investissement à la clôture de l'exercice 2023 d'un montant de 546 998,36 € (Hors solde des restes à réaliser) est repris en recette de la section d'investissement au compte R 001 – solde d'exécution de la section d'investissement reporté.
- L'excédent d'exploitation à la clôture de l'exercice 2023 d'un montant de 263 151,52 € est affecté comme suit :
 - o En section d'exploitation au compte « R002 – résultat d'exploitation reporté » pour 63 151,52 €.
 - o En section d'investissement au compte « R 1068 – autres réserves » pour 200 000,00 €.

Le Conseil Municipal ainsi informé et après en avoir délibéré,

- Vu le Code général des collectivités territoriales ;
- Vu la plan comptable M49 applicable aux services publics de l'assainissement et de distribution d'eau potable ;
- Vu le compte administratif 2023 du budget du service public d'assainissement approuvé par délibération n° DL-240627-058 du 27 juin 2024 ;
- Vu l'avis de la commission municipale « Administration générale / Prévention Sécurité » du 11 juin 2024 et ayant entendu l'exposé de son rapporteur ;
- Sur proposition de M. le Maire ;

DÉCIDE,

- D'affecter les résultats de la façon suivante :
 - o L'excédent d'investissement à la clôture de l'exercice 2023 d'un montant de 546 998,36 € (Hors solde des restes à réaliser) est repris en recette de la section d'investissement au compte R 001 – solde d'exécution de la section d'investissement reporté.

- L'excédent d'exploitation à la clôture de l'exercice 2023 d'un montant de 263 151,52 € est affecté comme suit :
- En section d'exploitation au compte « R002 – résultat d'exploitation reporté » pour 63 151,52 €.
- En section d'investissement au compte « R 1068 – autres réserves » pour 200 000,00 €.

Fait et délibéré les jour mois et an que dessus
Pour extrait conforme

Le Maire,
Raphaël BERNARDIN




La Secrétaire de séance,
Emmanuelle CARBONNE




Envoyé en préfecture le 10/07/2024

Reçu en préfecture le 10/07/2024

Publié le

ID : 081-218102713-20240627-DL240627059-BF